

REGLEMENT DES RENCONTRES MINI-KID CROSS.

ARTICLE 1 : DEFINITION

Les rencontres MINI-KID CROSS sont destinées à tous les licenciés NEB **titulaire au minimum du guidon de bronze** et seront organisées par les clubs ayant fait la demande auprès de la commission éducative. Leur but est de faire découvrir la pratique de la moto en groupe sur des terrains adaptés aux machines et aux niveaux des participants.

ARTICLE 2 : CALENDRIER

Date	Type Epreuve	Lieu	Club Organisateur
5 avril	Enduro Kid	Brioude	MC Brioude
2 mai	Moto Cross	Saint Menoux	MC Yzeure
17 mai	Prairie	Ardes sur Couze	IMV
6 juin	Moto Cross	St Genès Champespe	Artense MC
26 juillet	Moto Cross	Laptes	MC Laptois
30 août	Prairie	St Maurice / Pionsat	ASM Villebret
5 Septembre	Moto Cross	Les Martres / Morges	MC Les martres
27 septembre	Moto Cross	Vic Le Comte	MC Vicomtois
4 octobre	Enduro Kid	Job	MC Ambert
25 octobre	Prairie	Yssingaux	MC Yssingaux

ARTICLE 3 : AGE ET CATEGORIE DE MACHINE

NEB : de 6 à 9 ans. 50 automatique

NEB : de 7 à 9 ans 80 piwi automatique

NEB : de 7 à 11 ans : 65cc.

NEB : de 9 à 11 ans : 85cc maximum

Dans les rencontres, en fonction du nombre de pilotes, le moniteur pourra créer 2 groupes :

NEB CENTRIFUGE pour les machines à vitesses sans embrayages

NEB VITESSE pour les machines à vitesses avec embrayage

Il est fortement conseillé que la machine soit assurée en RC.

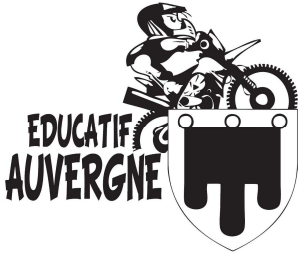
Les plaques numérotées des machines devront être en blanc sur fond bleu (numéros aux normes FFM)

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS

Les pilotes devront envoyer leur demande de numéro de plaques. Cette demande devra être transmise avant le 15 mars 2009 à **Ligue d'Auvergne, Commission Educative, Marc Toriani, Villa La Vallée, Villars, 63870 ORCINES**

Les droits d'engagement, sont fixés à 20 € par épreuve, les chèques devront être établis à l'ordre des clubs organisateurs. Les demandes d'engagement vous seront fournis avec votre numéro de plaque et devront être retournées 21 jours avant aux clubs organisateurs.

Les droits d'engagement seront restitués aux pilotes à la condition qu'ils aient prévenu au moins 72 heures avant la manifestation de leur non participation par mail ou téléphone au responsable de la commission éducative (marc.toriani@casm-auvergne.com – 06 08 89 06 19)



Les engagements seront clos impérativement 5 jours avant la date de chaque manifestation, dans la mesure des places disponibles. Les pilotes s'engageant après le délai réglementaire (21 jours) devront acquitter d'un droit d'engagement d'un montant de 30 €.

ARTICLE 5 : RECOMPENSES

Les rencontres Mini-Kid Cross et Enduro-Kid n'étant pas une compétition, il n'y aura pas de classement mais une récompense sera offerte à chaque pilote participant.

ARTICLE 6 : ORGANISATION

Les pilotes devront se présenter au contrôle technique et administratif avec leur licence, leur guidon et le livret technique.

ARTICLE 7 : ENCADREMENT

Un moniteur BEES désigné par la commission éducative sera présent pour le respect du règlement et des règles de sécurité. Il sera en charge de toute l'organisation sportive des rencontres. Il représente la seule autorité, il peut infliger des sanctions aux pilotes si nécessaire.

ARTICLE 8 : RENCONTRE MINI-KID-CROSS

A. Piste

Le circuit devra être aménagé, des déviations pourront être mise en place s'il présente de grosses difficultés, notamment la ligne droite de départ et les sauts.

Un circuit de type prairie sera suffisant, à défaut d'un circuit de motocross.

Le Moniteur en charge des rencontres et au nom de la commission éducative, devra au préalable visiter et valider le tracé.

B. Durée

Dans une rencontre, les pilotes pourront au maximum réaliser que 4 séries de roulage.

Entre chaque série, un temps de repos d'une heure devra être respecté

Le temps de roulage pour une série ne peut pas être de plus de 8 minutes + 1 tour.

C. Départ

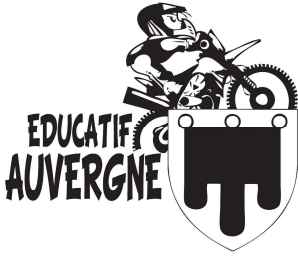
Après avoir suivi et participé à l'échauffement conduit sous la direction du moniteur, et sur instruction du directeur de course, les participants, avec leur moto, moteur à l'arrêt quittent le parc et viennent se placer devant la ligne de départ.

La présence des parents n'est pas autorisée dans la zone de départ.

Dès que toutes les motos sont en place devant la grille, après contrôle du bon déroulement de la séquence par le moniteur, un officiel pourra faire élaner les pilotes en abaissant un drapeau.

A la demande du moniteur, les pilotes pourront s'élaner un après l'autre.

Les licenciés NEB ne peuvent pas partir derrière une grille et en aucun cas il ne sera donné des départs à l'élastique.



ARTICLE 9 : RENCONTRE ENDURO-KID

A. Déroulement de l'Epreuve

Le circuit ne doit en aucun cas emprunter (même traverser) une route, rue ou chemin public, la totalité de l'épreuve doit se trouver sur un domaine privé.

Le circuit doit être tracé en formant une boucle dont le départ doit être à proximité du parc coureur et l'arrivée doit se situer également au parc coureur.

La boucle doit être décomposée en 3 tronçons, 2 tronçons de « liaison » et un tronçon de « spécial ».

Il est important d'accorder des périodes de repos aux pilotes, après avoir parcouru la première liaison, ils devront avoir 3 minutes de repos avant qu'ils ne s'élancent dans la spéciale. Dès la sortie de la spéciale, ils devront également marquer 3 minutes de repos avant de repartir vers dans la deuxième liaison.

Les liaisons doivent être parcourues sur des portions larges et très sinueuses en dehors de circuits tracés. Elles ne doivent pas être rapide, les difficultés doivent être franchies par l'ensemble des pilotes du plateau, un tracé de contournement doit être prévu pour toutes les difficultés.

Le moniteur et le délégué de la commission éducative devront parcourir avec l'organisateur la totalité des liaisons et devront si nécessaire modifier le tracé s'ils le juge trop rapide ou avec des difficultés trop importantes ou dangereuses.

Des commissaires seront chargés d'aider les pilotes aux abords des zones de franchissement. Des Marshal en moto devront parcourir régulièrement les liaisons afin de s'assurer de la sécurité des pilotes.

La spéciale doit être entièrement balisée, il ne doit y avoir que des obstacles naturels, sa distance ne doit pas être supérieure à 2000 mètres et la moyenne ne doit pas dépasser 30 Km/heure.

Une ambulance ainsi qu'un médecin devront être présent près du départ de la spéciale et ils devront intervenir rapidement sur les liaisons à la demande soit des commissaires soit des marshals.

Le pilote ne devra en aucun cas rouler plus de 25 minutes pour parcourir les 2 liaisons et la spéciale.

Les pilotes devront s'arrêter 2 heures en milieu de journée afin de déjeuner et de permettre de faire la mécanique.

La présence des parents ou des accompagnateurs ne sont pas tolérés sur la totalité de la boucle.

B. Procédure de départ de toutes les catégories

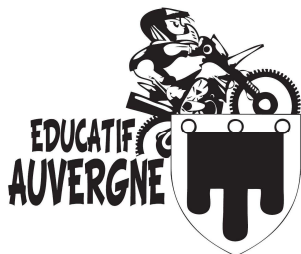
Les pilotes partiront 3 par 3, toutes les minutes, afin de faciliter la gestion des départs, chaque pilote s'élancera toute la journée à la même minute (exemple : 10h13, 11h13, 14h13, etc.).

Les pilotes devront être présent au moins 5 minutes dans la zone parc fermé, les pilotes devront la parcourir moteur arrêté en poussant leurs machines.

Une zone de départ sera définie, les pilotes pourront s'y positionner 1 minute avant le top départ toujours sans démarrer.

Au top départ les pilotes auront 1 minute pour démarrer leurs machines et s'élancer. Au-delà ils devront sortir de la zone en poussant leurs machines en direction de la liaison.

La présence des parents n'est pas autorisée dans le parc fermé et la zone de départ.



ARTICLE 10 : COMPORTEMENT

Pour éviter tout accident, la présence des parents est strictement interdite sur la piste. Les pilotes sont responsables de leurs accompagnateurs, le moniteur ou le délégué de la commission éducative, pourra exclure un pilote ou un accompagnateur du circuit s'il juge son comportement antisportif autour de la piste ou dans le parc pilote. De même le manque de respect envers un officiel ou un bénévole peut entraîner des sanctions.

ARTICLE 11 : EQUIPEMENT

Lors des reconnaissances, des entraînements et des courses, les pilotes devront porter :

Une protection dorsale et pectorale aux normes en vigueur

Une protection de cou

Une paire de botte

Une paire de gant

Un pantalon renforcé

Un maillot à manches longues

Une paire de lunette

Les coudières et genouillères fortement conseillés.

Un Casque homologué ECE 22-05. Le numéro d'homologation doit toujours commencer par 05.

Sous le numéro d'homologation, figure le numéro de série du casque cousu sur la jugulaire ou la garniture intérieure du casque. L'étiquette ECE 22-05 ci-dessous devra être visible.



ARTICLE 12 : AUTRE LIGUE

Les pilotes Educatifs des Ligues voisines ont la possibilité de participer aux journées éducatives d'Auvergne suivant les places disponibles.

ARTICLE 13 : RESPECT DU REGLEMENT

Les participants, les parents ou tous accompagnateurs s'engagent à respecter ce règlement lors des rencontres Mini-KID Cross.